Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217605419-20250128-DELIB2025000006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

N° 2025 / 006

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 28 janvier 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
18	13	17

Date de la convocation : 21 janvier 2025
Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 janvier 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Étaient présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Marie-Claire OSMONT a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER.
Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT
Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT.
Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER
Monsieur Daniel RAIMBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BRUNG a été nommé secrétaire de séance.

2025 / 006 – DÉPOSE ET RESTAURATION DU PORTAIL DE LA FUTURE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer le portail de la future mairie pour restauration, et ce avant le début des travaux de réhabilitation du manoir.
Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus.
Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département afin de financer ces travaux et propose de retenir le devis de 23 136,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER Les travaux de dépose et restauration du portail de la future mairie, pour un montant estimé de 23 136,00 € HT ;**
- **D'AUTORISER le Maire à demander des subventions auprès du département, et de tout autre instance susceptible de mobiliser une aide financière pour ce projet ;**
- **D'INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 21 de la section d'investissement du budget 2025.**

Le secrétaire de séance, Michel BRUNG

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

MAIRIE DE ROUMARE 76480

Date d'affichage de la présente délibération
Le 31 janvier 2025